

(Loi n°2019-1147 du 08/11/2019)

DE▲**METER**

**PUBLICATION
RELATIVE A
L'ARTICLE 29 DE LA
LOI ENERGIE –
CLIMAT**

2023

**L'investissement
pour un monde durable**

Introduction, notre identité, nos chiffres clés, nos fonds pag. 3-11

Intégration des enjeux de durabilité pag. 12-22

- 1) Notre stratégie d'impact ESG
- 2) Ressources humaines et techniques dédiées à l'ESG
- 3) L'ESG dans notre processus d'investissement
- 4) Politique de rémunération
- 5) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

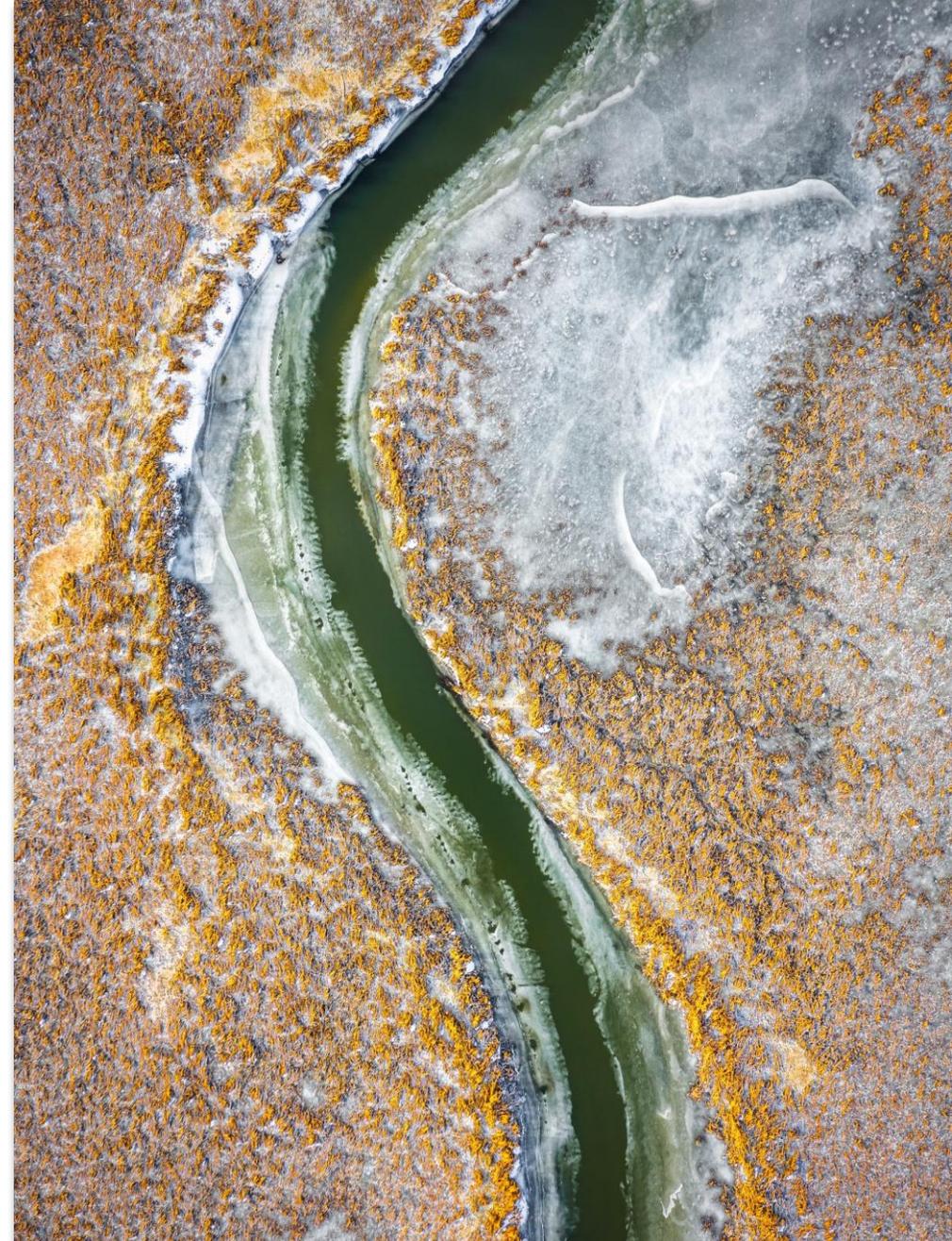
Initiatives et engagements pag. 23-34

- 1) Des engagements ESG croissants depuis 2005, notamment pour la lutte contre le changement climatique
- 2) Engagement auprès de nos participations
- 3) Engagement auprès de nos collaborateurs
- 4) Engagement auprès de l'écosystème
- 5) Engagement pour la diversité
- 6) Engagement pour les investisseurs
- 7) Nos prix et récompenses
- 8) Démarche spécifique pour la préservation de la biodiversité

Performance extra-financière pag. 35-68

- 1) Présentation globale des fonds
- 2) Mesure de la performance extra financière pour les fonds Article 9
- 3) Résultats des analyses ESG par fonds

Annexes pag. 69-74



Introduction

Introduction:

Conformément à l'article 29 de la loi énergie-climat, qui vise à clarifier et renforcer la transparence extra-financière des acteurs du marché afin de construire une finance durable, l'objet de ce document est de présenter l'inclusion de critères extra-financier dans la stratégie et la politique d'investissement de Demeter Investment Managers (IM).

Approche générale de l'entité:

Demeter IM est une société de gestion qui investit à différentes étapes de maturité dans des sociétés non cotées (innovation, capital-développement et infrastructures). Demeter investit en actions et obligations convertibles émises par des entreprises européennes non cotées de la transition écologique.

Depuis sa création en 2005, Demeter a investi dans 233 sociétés.

Les engagements de nos souscripteurs sont de plus d'1,2 milliards d'euros, et l'ensemble de nos fonds sont soumis à une analyse extra-financière renforcée.

99,38% de nos investissements sont constitués de titres non cotés en actions et en obligations convertibles.
0,62% sont constitués de titres cotés en actions.

Le rapport ESG est publié sur le site internet et envoyé annuellement par email aux entreprises de notre portefeuille et à nos souscripteurs.

0% des sociétés des portefeuilles sont actives dans le secteur des combustibles fossiles.

**« Accompagner les champions
de la croissance écologique »**



Vue d'ensemble : notre identité

Indicateurs clés

+1,2 Md€
actifs sous gestion

38
collaborateurs

233
investissements

4
pays



France
Allemagne
Espagne
Canada

Nos 3 activités

PRIVATE EQUITY

INNOVATION

INFRASTRUCTURES

Demeter investit dans des entreprises à tous les stades de leur développement : start-ups innovantes, PME et ETI en forte croissance et projets d'infrastructures.

Nos secteurs
d'investissement

EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE

MOBILITÉ
DURABLE

AGRICULTURE
DURABLE

ÉNERGIES
RENOUVELABLES

ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

INDUSTRIE
DURABLE

Nos investissements

« *Accompagner les champions
de la croissance écologique* »

4
fonds classés Article 9 dans la SFDR

27%
des actifs sous gestion investis dans
des fonds Article 9 dans la SFDR

100%
de nos fonds classés
Article 8 ou Article 9 dans la SFDR et
prennent en compte des critères ESG

Chiffres clés de 2022

+1,2 Md€

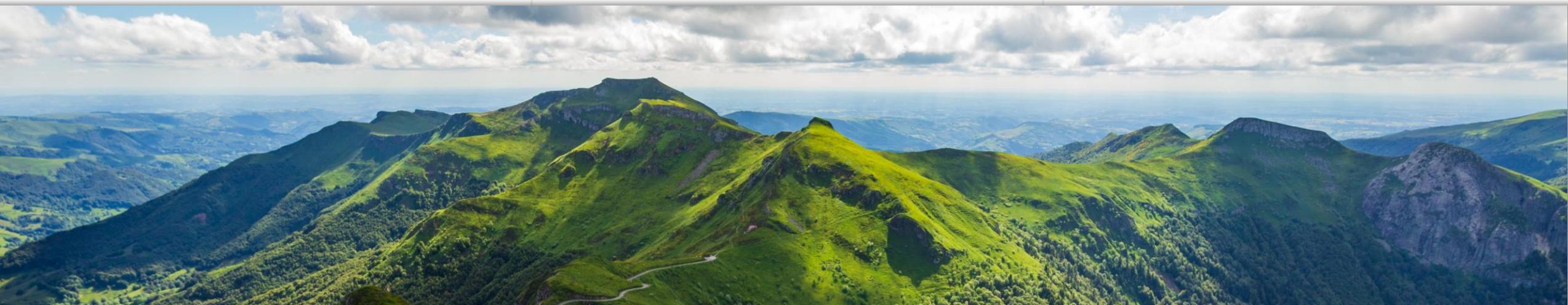
actifs sous gestion
axés sur la transition écologique et
énergétique

€55M

investis
dans 26 nouvelles entreprises

€57M

réinvestis
dans 44 entreprises du portefeuille



7,6Mt

d'émissions de CO₂ évitées (1)

Équivalent aux émissions annuelles
de 3,5 millions de voitures (2)

37 TWh

de consommation d'énergie évitée

Équivalent de la consommation d'électricité
de 8 millions de ménages français (3)

160

brevets déposés par les entreprises
de notre portefeuille

(1) Calcul réalisé par Carbone 4 sur les entreprises du portefeuille de Paris Fonds Vert et 6% des entreprises des autres fonds gérés par Demeter ayant calculé leurs émissions de CO₂ évitées

(2) Source E-rse.net : une voiture émet 2 tonnes de CO₂ par an. (3) Source <https://prix-elec.com/energie/comprendre/statistiques-consommation-France> : un ménage français moyen consomme 4 710 kWh d'électricité par an

Nos investissements répondent aux exigences de la SFDR et taxonomie

Nos investissements répondent aux exigences de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Le règlement européen SFDR permet **plus de transparence** parmi les acteurs de la finance, en établissant des mesures relatives aux publications en matière de durabilité des investissements.

Tous nos nouveaux fonds en cours de commercialisation à compter de 2021 sont classés « Article 9 » dans la SFDR, ce qui signifie qu'ils ont un objectif d'investissement durable. Cet objectif de durabilité peut être d'ordre environnemental et/ou social.

Les autres fonds des millésimes antérieurs sont classés « Article 8 » dans la SFDR, ce qui signifie qu'ils promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans forcément poursuivre un objectif d'investissement durable.

Nos fonds Article 9 dans la SFDR sont au nombre de 4 : **VitiRev Innovation, Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain, Circular Innovation Fund et Climate Infrastructure Fund.**

Un nouveau fonds Article 9 sera lancé durant l'année 2023: le fonds **Innovation for Adaptation and Mitigation.**

Demeter publiera au sein de son prochain rapport Article 29 LEC la part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 et 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.



FAIM

VitiREV
Innovation

CIRCULAR
INNOVATION
FUND

CLIMATE
INFRASTRUCTURE
FUND

IA

FONDS D'AMORCAGE INDUSTRIEL METROPOLITAIN

FONDS D'INVESTISSEMENT TERRITORIAL POUR UNE INDUSTRIE DURABLE

Taille et activité du fonds	Objectif de taille de fonds de 80 millions d'euros. Investissements en amorçage et en capital-risque dans les métropoles de Lyon et de Saint-Étienne
Domaines d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Energies propres ○ Chimie verte ○ Nouveaux matériaux ○ Dispositifs médicaux ○ Optique et électronique ○ Textile ○ Alimentation 
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner le développement de solutions industrielles vertueuses, répondant aux défis écologiques, sociaux et d'indépendance du territoire, et, créant des emplois locaux, de qualité et pérennes; ▪ Contribuer au développement de technologies industrielles innovantes, telles que la capture et le stockage de dioxyde de carbone, la conception de filtres pour la production de biogaz, la méthanisation, ou encore le recyclage des batteries; ▪ Favoriser la mutation de l'industrie afin d'intégrer les enjeux de la transition écologique.



VITIREV INNOVATION

INNOVER POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA VITI/VINICULTURE



Taille et activité du fonds	Fonds de 70 millions d'euros Investissements en amorçage et en capital-risque en France et en Europe
Domaines d'investissement	<div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> <div style="width: 15%;"> <p>Biocontrôles</p> <p>Biofertilisants</p> </div> <div style="width: 15%;"> <p>Agriculture numérique et OAD</p> <p>Distribution/clients</p> </div> <div style="width: 15%;"> <p>Robotique</p> <p>Data / IOT / IA</p> </div> <div style="width: 15%;"> <p>Procédés</p> <p>Biotech</p> </div> <div style="width: 15%;"> <p>Sécurité & traçabilité</p> <p>Economie Circulaire</p> </div> </div>
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des enjeux écologiques tels que l'accélération du changement climatique, la réduction des impacts environnementaux, la substitution d'intrants ainsi que la valorisation des ressources naturelles; • Développement des technologies numériques et biologiques tels que des capteurs multiples, de nouveaux outils, l'intelligence artificielle ou encore le progrès des interfaces biotech; • Nouvelles attentes des viticulteurs et des consommateurs, telles que la prise de conscience de la nécessité de la viticulture durable, les enjeux pour la santé des consommateurs, les nouvelles habitudes de consommation et les nouvelles alternatives de distribution.



CIRCULAR INNOVATION FUND

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS CIRCULAIRES INNOVANTES



<p>Taille et activité du fonds</p>	<p>Objectif de taille de fonds de 150 millions d'euros. Gestion du fonds par Demeter, conseillé par une Joint-Venture formée par Demeter et Cycle Capital. Participation de L'Oréal en tant qu'investisseur principal - Investissements directs et indirects en capital-risque</p>
<p>Domaines d'investissement</p>	<div style="display: flex; flex-wrap: wrap; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center; margin: 10px;">  <p>New Materials</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 10px;">  <p>Circular Packaging</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 10px;">  <p>Recycling</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 10px;">  <p>Eco-efficient Processes</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 10px;">  <p>Logistics</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 10px;">  <p>Waste Innovation</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 10px;">  <p>Circular by Design</p> </div> </div>
<p>Missions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'émergence d'une économie circulaire à grande échelle en soutenant les entrepreneurs qui développent des solutions d'économie circulaire innovantes en Europe, en Amérique du Nord et en Asie; ▪ Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à une utilisation circulaire des ressources grâce à la technologie et à l'innovation. <p>Régions couvertes : Amérique du Nord et Europe</p>



CLIMATE INFRASTRUCTURE FUND

INFRASTRUCTURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Taille et activité du fonds	Fonds dont l'objectif est de 250 millions d'euros, investissant dans des projets d'infrastructures en Europe et dans des infrastructures d'efficacité énergétique		
Domaines d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Process industriel Stockage Infrastructures sociales Réseaux chaleur & froid Valorisation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Ville durable Réseaux intelligents Data centers verts Autoconsommation Réseaux eau 	<ul style="list-style-type: none"> Biomasse & biogaz Hydrogène Géothermie Solaire Eolien
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décarboner l'industrie, le tertiaire et les collectivités en se focalisant sur les projets d'efficacité énergétique, incluant notamment l'optimisation énergétique des procédés industriels, les réseaux de chaleur et de froid, les bâtiments durables, l'hydrogène vert, les green data centers, ou encore l'autoconsommation. ▪ Favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans des systèmes innovants d'autoconsommation, de stockage; 		



INNOVATION FOR ADAPTATION AND MITIGATION
CONSTRUIRE UNE ECONOMIE A FAIBLE ÉMISSION CARBONE ET RESILIENTE



Taille et activité du fonds	Fonds dont l'objectif est de 150 millions d'euros Investissement en amorçage, en France et en Europe
Domaines d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Energie • Agriculture • Solutions basées sur la nature • Bâtiments intelligents • Données / IA • Résilience <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px; margin-top: 10px;"> <div style="background-color: #f0c040; padding: 5px; text-align: center;"> <p>2 FAIM «ZERO»</p> </div> <div style="background-color: #e67e22; padding: 5px; text-align: center;"> <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> </div> <div style="background-color: #f1c40f; padding: 5px; text-align: center;"> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> </div> <div style="background-color: #27ae60; padding: 5px; text-align: center;"> <p>13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> </div> <div style="background-color: #f1c40f; padding: 5px; text-align: center;"> <p>7 RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES</p> </div> </div>
Missions	<p>Construire une économie à faible émission de carbone et résilience, en mettant l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les technologies énergétiques, y compris le captage et la séquestration du carbone, l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, les nouvelles sources d'énergie et l'efficacité énergétique. ▪ L'agriculture et les solutions basées sur la nature, y compris les nouvelles méthodes d'agriculture, le contrôle des intrants et de l'eau, la production d'énergie, l'amélioration et la protection des cultures. ▪ Les solutions pour des infrastructures intelligentes et résilientes, y compris la mobilité propre, la qualité de l'air et de l'eau, le stockage de l'énergie, la prévision des risques.



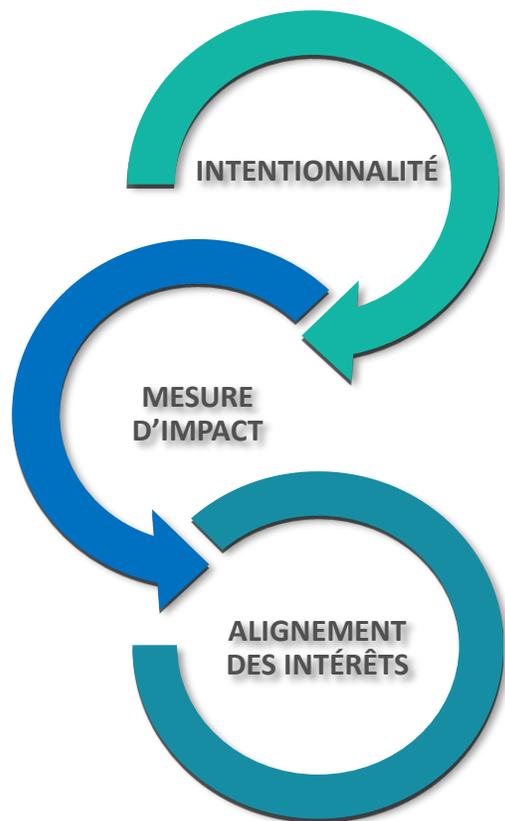
I

Intégration des enjeux de durabilité

- 1) Notre stratégie d'impact ESG
- 2) Ressources humaines et techniques dédiées à l'ESG
- 3) L'ESG dans notre processus d'investissement
- 4) Un Carried Interest Responsable
- 5) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre



Notre vision : Investir pour un futur décarboné



Nous investissons exclusivement dans des entreprises ayant un impact positif sur l'environnement.

Tous nos nouveaux fonds depuis 2021 sont classés Article 9 dans la SFDR. Les fonds précédents sont classés Article 8.

Nous mettons en œuvre des mesures d'impact innovantes et approfondies, adaptées à chacun de nos fonds.

Nous analysons et fixons des objectifs d'amélioration pour les **performances environnementales, sociales et de gouvernance** des entreprises de notre portefeuille.

Nos engagements et nos actions reflètent notre raison d'être : **accompagner les champions de la croissance écologique.**

Nous alignons les intérêts de toutes nos parties prenantes notamment à travers un adossement de la rémunération variable à la performance ESG.



Ressources humaines et techniques dédiés à la prise en compte des critères ESG

I. Ressources humaines:

Depuis 2019, DEMETER a **renforcé et accéléré sa stratégie ESG** avec une équipe qui lui est dédiée, composée d'un Comité ESG et d'ambassadeurs ESG représentant chaque type d'activité.



Ce Comité assure le suivi **ESG de nos participations, de nos futures participations et de notre activité interne.**

II. Ressources techniques:

Demeter fait appel à des prestataires externes afin de mener des due diligences à impact. Un budget total de plus de 200 00 euros consacré chaque année aux prestataires de services suivant: PlanA, Carbone 4, Greenflex, Axa Climate, PwC et EY.



carbone 4



GreenFlex



Formations de nos collaborateurs

Demeter organise régulièrement des formations ESG pour l'ensemble de ses collaborateurs.

En 2022, Axa Climate a organisé une formation complète pour accompagner les collaborateurs de Demeter **pour appréhender les textes de la finance durable.**



AXA Climate

Décembre 2022

Comprendre la Finance Durable

Préparation à la création d'un Fonds Article 9

DEMETER

L'ESG dans notre processus d'investissement



Une mesure d'impact ESG intégrée, approfondie et innovante tout au long de notre processus d'investissement

Demeter a adopté une **politique d'intégration des risques sur les facteurs de durabilité et de prise en compte des incidences négatives sur le facteur de durabilité dans son processus d'investissement**. A chaque étape du cycle de vie de nos participations, nous veillons à ce que les critères ESG soient **respectés, mesurés et conformes** aux objectifs ESG que nous fixons. Tout au long de notre investissement, nous aidons les entreprises de notre portefeuille à **progresser dans leur démarche ESG et à la valoriser, en scorant les points de risques et les opportunités de création de valeur** relatifs à l'ESG et nous établissons un plan d'actions ESG dont nous suivons l'avancement en Conseil d'Administration.

PRE-INVESTISSEMENT

- **Une approche thématique responsable** : tous nos fonds sont positionnés sur des secteurs ayant un impact positif sur l'environnement
- **Des critères ESG intégrés dans l'analyse des dossiers d'investissement** (cf page 17 à 19) : une notation ESG intégrée dans le memorandum d'investissement, et des due diligences approfondies d'impact environnemental et territorial en partenariat avec des cabinets de conseil spécialisés pour nos fonds Article 9 (Carbone 4, Greenflex, PwC, etc...)
- **Un scoring des Risques ESG intégré** (cf page 20) : un Scoring sur les Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité et sur les risques ESG mesure le degré d'impact ESG
- **Une approche d'exclusion intégrée le cas échéant dans la documentation réglementaire des fonds** : l'industrie de l'armement, du commerce d'armes, du jeu et des paris, du tabac et des boissons alcoolisées, le clonage humain sont exclus

EN PORTEFEUILLE

- **Accompagnement et formation de nos participations** pour améliorer leurs pratiques et politiques ESG
- **Implication du Conseil d'Administration** autour des problématiques et de l'identification des points ESG clés, définition et suivi d'un plan d'action ESG
- **Questionnaire ESG annuel via notre outil de collecte Plan A**, intégrant le **Scoring des Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité et les risques ESG**, pour toutes les entreprises de nos portefeuilles
- **Audit** d'impact territorial et environnemental réalisé par Carbone 4 pour Paris Fonds Vert **chaque année**

CESSION

- **Evaluation des performances ESG des entreprises** dans les documents de cession des entreprises de nos portefeuilles
- **Questionnaire ESG de sortie**
- **Audit** d'impact territorial et environnemental réalisé par Carbone 4 pour Paris Fonds Vert **après cession**

Des méthodologies de mesure d'impact approfondies et innovantes

Pour chacun de nos fonds classés Article 9 dans la SFDR, nous évaluons l'impact ESG de chacune des entreprises pré-investissement, le cas échéant avec le support de cabinets de conseil spécialisés et leaders dans la mesure des impacts environnementaux, tels que **Carbone 4, Axa Climate, GreenFlex et PwC**. Nous avons co-construit avec ces cabinets de conseil une **méthodologie de mesure d'impact adaptée à chaque fonds intégrant un objectif d'investissement durable ainsi que des indicateurs qualitatifs et quantitatifs** tels que présentés ci-dessous. Ces indicateurs sont mesurés pré-investissement, chaque année puis à la sortie.

Objectif d'investissement durable du fonds

Indicateurs qualitatifs et quantitatifs *



Promouvoir le développement d'une économie circulaire à grande échelle en soutenant les entrepreneurs qui proposent des solutions innovantes en matière d'économie circulaire dans le monde entier. Elle vise également à contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'utilisation circulaire des ressources par le biais de la technologie et de l'innovation à l'échelle mondiale.

- Tonnes de CO2 évitées
- Tonnes de déchets recyclés ou réutilisés
- Tonnes de plastique recyclé ou biosourcé
- Tonnes d'emballages recyclés/réutilisés
- Tonnes de produits dérivés du pétrole remplacées par des produits biosourcés vendus
- Nombre d'emplois permanents créés...
- % de femmes cadres...



Investir dans de jeunes entreprises qui apportent des solutions à la viticulture de demain dans la région Nouvelle-Aquitaine en intégrant les attentes sociétales, le respect de l'environnement et l'adaptation au changement climatique.

- Impact de l'innovation sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Impact de l'innovation sur la disponibilité et la viabilité des habitats naturels
- Impact de l'innovation sur la diffusion ou le contrôle des espèces envahissantes
- Impact de l'innovation sur la réduction des déchets et/ou des déchets alimentaires...



Investir pour une industrie durable :
4 objectifs de durabilité économique, d'inclusion et de justice sociale
2 objectifs de durabilité environnementale et de santé ;
2 objectifs de bien-être au travail, de gouvernance et de coopération ;
2 objectifs de l'activité "perception des citoyens et impact positif".

- Impact des entreprises du portefeuille du fonds sur les économies d'énergie ou de déchets, et/ou sur la conservation des ressources,
- Mesure de l'acceptabilité sociale des activités des entreprises du portefeuille,
- Nombre d'emplois directs créés par les entreprises du portefeuille



Investir dans des infrastructures d'efficacité énergétique

- Alignement du fonds à la trajectoire de limitation du scénario 2°C
- Alignement du fonds à la taxonomie (objectif de 70 %)

- Alignement du portefeuille avec une trajectoire de réchauffement climatique limitée à 2°C selon les Accords de Paris
- Alignement du portefeuille à la taxonomie européenne à hauteur de 70%

Climate Infrastructure Fund: une évaluation approfondie de l'impact



x carbone 4

Avec l'appui du cabinet de conseil Carbone 4, Demeter a mis en place une méthodologie approfondie et innovante **d'évaluation de l'impact basée sur l'alignement avec la trajectoire deux degrés** basée sur trois critères : l'**empreinte carbone** du projet, la compatibilité des projets avec une **trajectoire de réchauffement climatique limitée à 2°C** et la **comparaison de la performance climatique** d'un portefeuille d'actifs avec des scénarios de trajectoire de température.

Empreinte carbone

Calcul à partir des données fournies par les entreprises et de consommation d'énergie

Alignement à la trajectoire 2°C des Accords de Paris

Selon la **méthodologie CIARA de Carbone 4** et d'autres proxis (en fonction du type d'activité)

Alignement à la taxonomie européenne



Efficacité énergétique de l'éclairage

700 tCO₂e

par an

Alignée

Contribution substantielle de l'activité « atténuation du changement climatique »

Ne nuit pas aux autres critères:

Adaptation
Prévention de la pollution

Garanties sociales



Data center et récupération de chaleur fatale

600 tCO₂e

par an

Alignée

Contribution substantielle de l'activité « atténuation du changement climatique »

Ne nuit pas aux autres critères:

Adaptation
Economie circulaire

Eau, biodiversité, pollution

Garanties sociales



Paris Fonds Vert : une évaluation approfondie de l'impact environnemental et territorial



Avec l'appui du cabinet de conseil Carbone 4, Demeter a mis en place une **méthodologie approfondie et innovante d'évaluation de l'impact territorial et environnemental pour le fonds de croissance Paris Fonds Vert.**

7,5 M (+2,5M vs 2021)

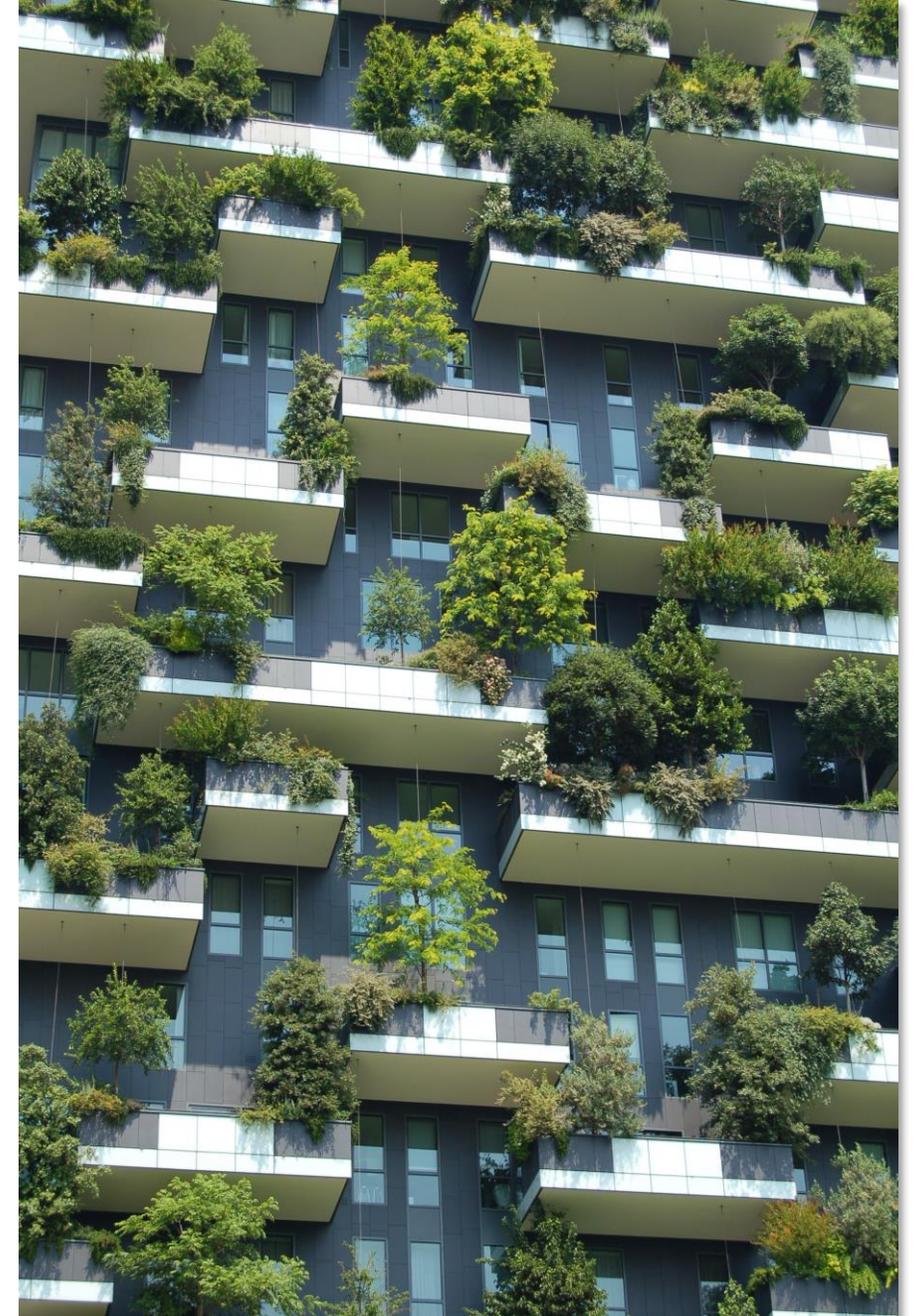
tonnes de CO2 évitées sur l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises, dont **2,3 millions** à Paris (1)

37 TWh (+14,3TWh vs 2021)

de consommation d'énergie évités dont **13,9 TWh** à Paris (1)

Avant chaque investissement, Carbone 4 réalise une étude d'impact environnementale et territoriale. Il fonde son analyse sur la **mesure des impacts quantitatifs et qualitatifs de chaque entreprise** selon les sept critères mentionnés ci-dessous. Au-delà de cette mesure d'impact, ces diligences permettent d'établir des points de vigilance et des recommandations spécifiques afin d'**identifier des axes d'amélioration et de définir des mesures.**

Chaque année suivante, et lors du désinvestissement, Carbone 4 évalue son impact environnemental et territorial, ce qui lui permet de calculer l'**impact global de Paris Fond Vert.**



(1) Pour Alterea, les émissions évitées et les gains énergétiques prennent en compte l'impact des travaux réalisés chaque année sur toute la durée de vie des bâtiments concernés - Source Carbone 4

Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives au cœur du cycle d'investissement

Le règlement de la SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), en vigueur depuis le 10 mars 2021, favorise **une plus grande transparence des produits d'investissement**.

Demeter effectue un **scoring des risques ESG** pour chacune des entreprises investies à travers **2 outils** :

1. L'évaluation des IMPACTS NEGATIFS des entreprises en portefeuille SUR LES FACTEURS DE DURABILITE (« Principal Adverse Impacts »)

Demeter mesure et suit les impacts négatifs sur les facteurs de durabilité des sociétés de portefeuille ("PAIs"), à savoir **14 indicateurs obligatoires et deux indicateurs optionnels**, et notamment les émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3), les émissions dans l'eau, les déchets dangereux, les impacts négatifs sur la biodiversité, le taux d'accident, la mixité du conseil d'administration...

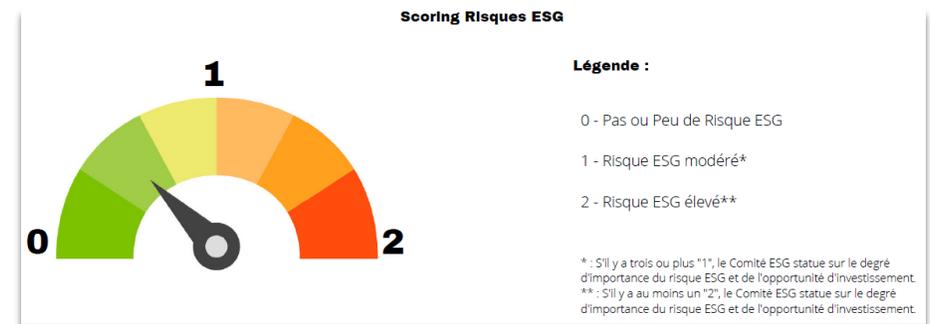
2. L'évaluation des RISQUES ESG susceptibles d'avoir un impact sur les entreprises en portefeuille

Demeter mesure et suit les impacts négatifs des risques ESG sur les entreprises en portefeuille et notamment la **vulnérabilité au changement climatique** (vis-à-vis des évolutions réglementaires, risques de marché, événements climatiques extrêmes, au réchauffement planétaire, à la montée du niveau des océans, etc.) ou la **sensibilité de ses activités aux questions de matières premières** (rareté, prix, difficultés d'approvisionnement, etc.).

Cette mesure de risques se fait pré-investissement puis sur une base annuelle en étant **intégré dans notre questionnaire ESG annuel**.

Notre système de notation comporte **une échelle de Niveau 0 (peu ou pas de risque/impact) à Niveau 2 (risque/impact élevé)**, qui indique le degré d'exposition de l'entreprise à ces risques ou sa contribution à l'impact négatif.

- Si une entreprise est notée 3 x Niveau 1 (risque modéré) ou 1 x Niveau 2 (risque/impact élevé), le comité ESG se réunit pour décider de la faisabilité de l'investissement ou des mesures correctives à adopter.
- Pour chaque notation de Niveau 1, une feuille de route est élaborée avec le directeur d'investissement et l'équipe dirigeante afin de réduire ces risques. Ces recommandations doivent être mises en œuvre au cours de l'année pour chaque entreprise et permettent ainsi un suivi régulier.

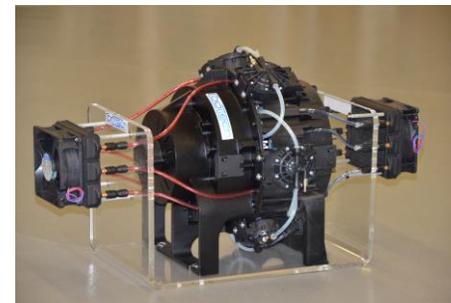
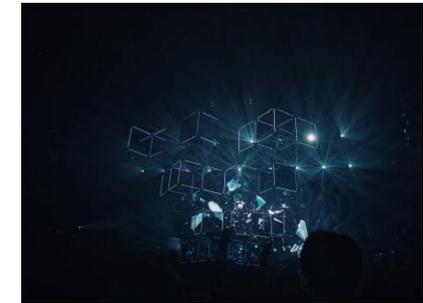


Politique de rémunération

Une partie de la rémunération variable de l'équipe d'investissement est liée à la mise en œuvre du dispositif décrit en page 20 de ce rapport.

Avec l'objectif d'aligner les intérêts de l'ensemble des parties prenantes (investisseurs, équipes d'investissement, dirigeants), Demeter a mis en place pour l'ensemble de ses nouveaux fonds une **rémunération de la performance (carried interest) liée à l'atteinte des objectifs d'impact**.

Pour tous ses fonds classés article 9 dans la SFDR: **VitiRev Innovation** (cf page 38), **FAIM** (cf pages 39 et 40), **Circular Innovation Fund** (cf page 41), **Climate Infrastructure Fund** (cf page 42), et le fonds en cours de levée **Innovation for Adaptation and Mitigation** (cf page 43), **des indicateurs d'impact spécifiques à chaque fonds sont définis** ainsi qu'un **pourcentage du carried interest lié à ces indicateurs** (allant de 25% à 30%).



Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre ⁽¹⁾

Sur l'ensemble des indicateurs d'impact mesurés, Demeter met en place **un suivi et un plan d'action** avec l'ensemble des sociétés de son portefeuille. Chaque année, les indicateurs mesurés sont en progression et témoignent donc de la concrétisation de la stratégie d'engagement ESG mise en œuvre par ces sociétés.

ENVIRONNEMENT



37 TWh

de consommation d'énergie évitée au global
(+14,3 TWh vs 2021)

7,6 M

tonnes d'émissions de CO₂ évitées
(+ 2.5M tonnes vs 2021)

267 M€

investis dans la recherche et le développement en 2022
(+137 M€ vs 2021)

SOCIAL



5 400

salariés parmi les entreprises de notre portefeuille
(+1 900 salariés vs 2021)

91%

des salariés ont des contrats permanents ou des contrats d'une durée supérieure à 18 mois

1 475

nouvelles embauches en 2022

GOVERNANCE



69%

des comités exécutifs comptent au moins une femme parmi leurs membres
(+16pts vs 2021)

65%

des entreprises ont des discussions ESG au niveau du conseil d'administration
(+5pts vs 2021)

79%

des entreprises ont au moins un membre indépendant dans leur conseil d'administration
(+4pts vs 2021)

(1) Au niveau de la société de gestion (75 % des entreprises du portefeuille ont répondu à l'enquête ESG)

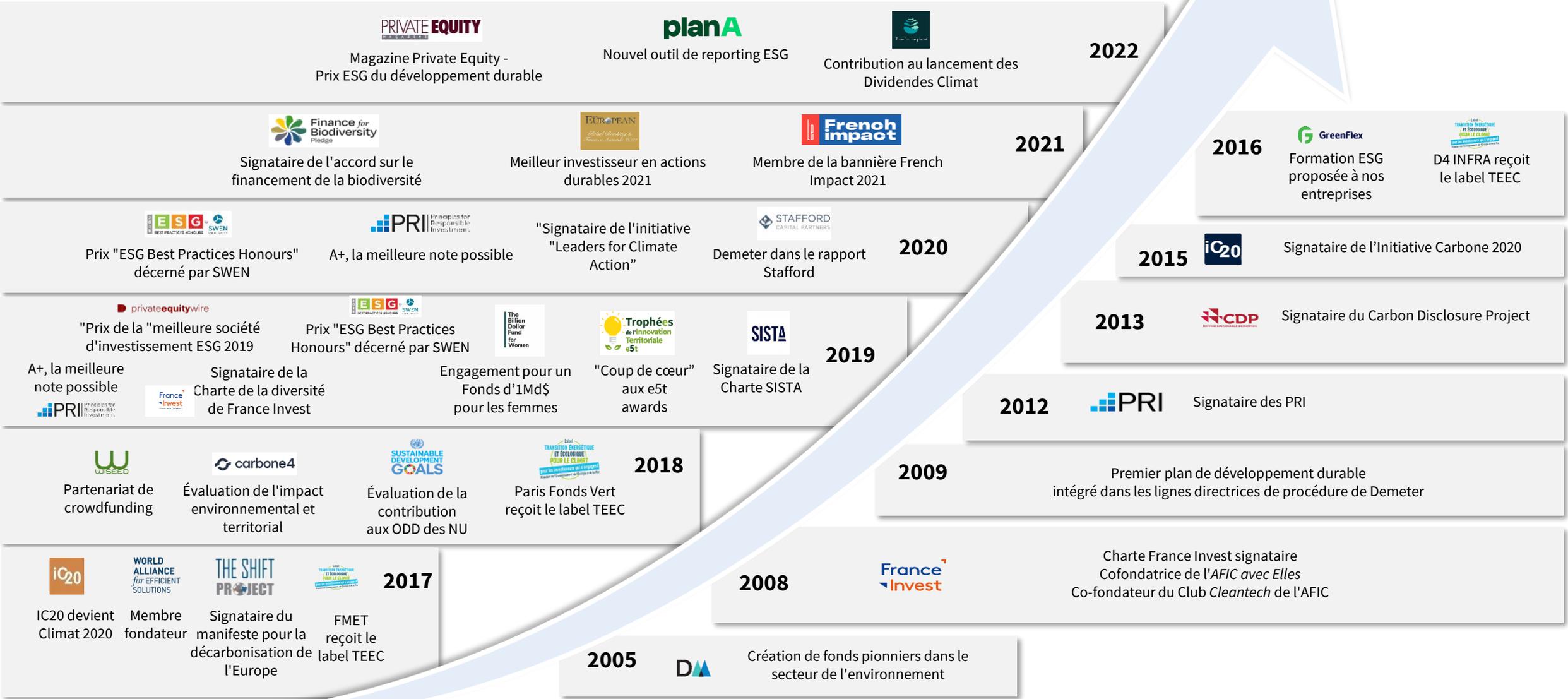
II

Initiatives et engagements

- 1) Des engagements ESG croissants depuis 2005, notamment pour la lutte contre le **changement climatique**
- 2) Engagements auprès de nos participations
- 3) Engagement auprès de nos collaborateurs
- 4) Engagement auprès de l'écosystème
- 5) Engagement pour la diversité
- 6) Engagement pour les investisseurs
- 7) Nos prix et récompenses
- 8) Notre contribution à la biodiversité



Des engagements ESG croissants depuis 2005, notamment pour la lutte contre le changement climatique



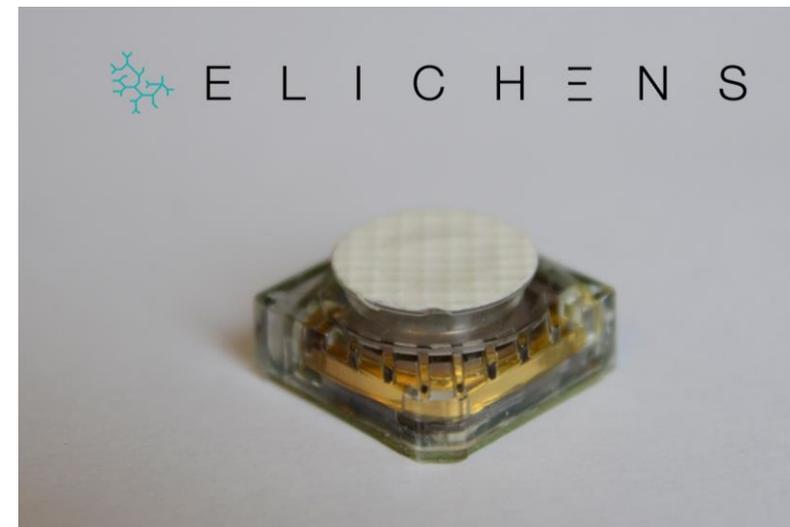
Nos engagements auprès de nos participations

Nous contribuons à **faire progresser nos participations dans leur démarche ESG** tout au long de notre investissement :

- **Nous réalisons des due diligence ESG pré-investissement**, incluant des cabinets de conseil externes spécialisés sur l'impact environnemental pour nos fonds Article 9, nous permettant de partager avec les dirigeants de chaque entreprise les **facteurs de création de valeur ESG et les domaines à risque ESG** à améliorer et à suivre.
- Nous intégrons l'ESG dans notre **Plan 100 jours** juste après l'investissement, en prenant en considération les résultats des due diligences ESG.
- **Le plan d'action élaboré autour des facteurs de création de valeur ESG et des domaines à risque ESG** est suivi au niveau de chaque Conseil d'Administration (au minimum une fois par an).
- Nous **intégrons l'ESG dans nos outils de mesure des impacts négatifs sur les facteurs de durabilité et des risques ESG**, en lien avec la réglementation européenne en vigueur.
- Nous administrons un **questionnaire ESG** sur la plateforme PLAN A pré-investissement, puis **chaque année** et à la sortie. La plateforme PLAN A donne accès pour les entreprises en portefeuille à des tableaux de bord pour monitorer leurs indicateurs et leur stratégie ESG. PLAN A peut également soutenir les entreprises en portefeuille dans le calcul de leur empreinte carbone et de leur stratégie bas-carbone.

Club Entrepreneurs Demeter

Demeter réunit **2 fois par an** l'ensemble des dirigeants de ses portefeuilles et ses investisseurs lors du Club Entrepreneur Demeter. Une belle occasion pour tous de développer son réseau et des relations commerciales clés dans le secteur de la transition écologique. Le dernier Club Entrepreneurs Demeter a eu lieu en **juillet 2022** et incluait une **présentation de l'histoire à succès de Deepki ainsi que des nouvelles entreprises en portefeuille** : Carbonworks, Lixo, MyBacchus, Seafood Reboot, Stockpro, Telaqua, Coursier, Open Data Soft, Easy Charge Services and e-Vadea.



Nos engagements auprès de nos collaborateurs

ENVIRONNEMENT

Réalisation d'un bilan carbone et mise en place de solutions d'optimisation

Flotte de véhicules professionnels constituée de **véhicules hybrides / électriques**

Recyclage des déchets (dont cartouches d'encre et capsules de café)

Achat d'une partie du **matériel informatique en seconde main**

SOCIAL

Accord d'intéressement et plan d'épargne entreprise pour 100% des salariés

Couverture santé responsable renforcée

Formation de 100% des salariés en 2022

37% de femmes au sein de Demeter

Atelier « Femmes, créatrices de valeur et de performance »

GOVERNANCE

33% des salariés actionnaires de Demeter

6 membres indépendants sur 8 membres du Conseil de Surveillance de Demeter

Promotion de la mixité au sein de nos équipes

Comité ESG dédié, composée d'une Managing Partner, de trois Partners et du Responsable Conformité



Nos engagements auprès de nos investisseurs (1/2)

Demeter s'engage auprès de l'ensemble de ses investisseurs. Nous garantissons la **conformité réglementaire** de nos fonds, leur **contribution effective à la transition écologique et énergétique** et nous nous assurons de les accompagner au mieux dans la réalisation de leur propre reporting.

Demeter garant de la contribution effective à la transition écologique

- **Tous les fonds en cours de commercialisation à compter de 2021 sont classés Article 9 dans la SFDR.** Ils ont donc un objectif environnemental (tel que décrit page 39 à 45).
- **Nous monitorons l'impact en utilisant des outils de mesure qualitative et quantitative codéveloppés avec des cabinets de conseil externes** (Carbone 4, GreenFlex, PwC, Axa Climate) experts et leaders dans la mesure des impacts environnementaux.
- Afin de **vérifier et suivre la conformité de nos investissements à la SFDR et la Taxonomie Européenne**, nous avons adopté **deux outils** : le Scoring des Risques ESG & le Scoring des Incidences négatives sur les facteurs de durabilité (tels que décrits pages 16 et 20).
- 3 de nos fonds sont labellisés **GreenFin** : Paris Fonds Vert, FMET et Demeter 4.

Alignement des intérêts : depuis 2021 pour tous nos nouveaux fonds, le carried interest est indexé sur les objectifs d'impact

Avec l'objectif d'aligner les intérêts de l'ensemble de nos parties prenantes (investisseurs, équipes d'investissement et dirigeants), nous avons mis en place une rémunération à la performance (carried interest) liée à l'atteinte des objectifs d'impact.

Pour tous les nouveaux fonds - Climate Infrastructure Fund, VitiRev Innovation, FAIM, Circular Innovation Fund et IAM, **des indicateurs d'impact spécifiques à chaque fonds sont définis** ainsi qu'un **pourcentage du carried interest lié à cet objectif** (allant de 25% à 30%).



Nos engagements auprès de nos investisseurs (2/2)

Contribuer au reporting de nos investisseurs

Nos investisseurs sont de plus en plus **attentifs aux critères extra-financiers** de leurs investissements, et plus particulièrement de leur **impact**.

La prise en compte des critères ESG est clé chez Demeter. Ainsi dès 2006, nous avons répondu à un premier questionnaire ESG soumis par Robeco, souscripteur du premier fonds.

En 2022, nous avons répondu à **18 questionnaires ESG** parmi lesquels * :

ROBECO

bpi**france**

SWEN
Capital Partners

L'Auxiliaire **BTP**
L'assurance toujours à votre hauteur



AG2R LA MONDIALE



BNP PARIBAS
CARDIF

ARDIAN

Des investisseurs engagés

38%

des fonds gérés
proviennent de
signataires des PRI

20%

de nos **investisseurs** sont
signataires des PRI

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs sur les critères ESG pris en compte dans la politique et stratégie d'investissement

Rapport ESG	Annuellement	Site Internet Demeter Envoyé aux souscripteurs
Annexes périodiques et pré-contractuelles SFDR	Annuellement	Envoyées aux souscripteurs via un portail intranet à compter du Q4 2023.
Rapports périodiques	Semestriel	Envoyés aux souscripteurs



Nos engagements auprès de l'écosystème (1/3)

Activement impliqué avec France Invest dans la promotion de l'ESG dans le capital investissement, Demeter est également **membre fondateur et signataire d'un large éventail d'initiatives.**

Initiatives nationales: France 2030 et Commission Climat

Sophie Paturle, Ambassadrice France 2030

Sophie Paturle, « **Personnalité qualifiée du Comité ministériel sur les énergies décarbonées de France 2030** », a pris le statut d'**Ambassadrice de France 2030**.



Demeter est cofondateur de la **Commission Transition Ecologique de France Invest**, et Sophie Paturle en est la présidente.

Parrainage d'études, de réseaux et de groupes de réflexion



Demeter fait partie du conseil consultatif de Cleantech Group, dont la mission est d'**accélérer l'innovation en favorisant la mise en réseau** et le partage des connaissances au sein de l'écosystème mondial des technologies propres.



Demeter a rejoint la **Finance pour la Biodiversité**, une marque de son engagement fort en faveur de la préservation de la biodiversité.

Pôles de compétitivité



Demeter est membre de **CAPENERGIES**, un pôle de compétitivité dédié à la production d'énergie décarbonée et à l'efficacité énergétique.



Demeter est membre de **Bioeconomy For Change**, le pôle de compétitivité français de la bioéconomie pour les industries et les agro-ressources.

Des liens étroits avec les principaux centres de recherche



CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique)
Sophie Paturle est membre du **conseil d'administration** et Eric Marty membre du **Comité de valorisation**.



Demeter travaille en étroite collaboration avec **IFPEN** en encourageant la **recherche académique et industrielle** afin de construire un véritable écosystème de Cleantech. Sophie Paturle est membre du conseil d'administration.



INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)
Demeter est membre actif de l'INRAE en s'impliquant dans différents jurys de sélection de startups.

Nos engagements auprès de l'écosystème (2/3)

Demeter sponsorise ou participe également à de nombreuses études, groupes de réflexion, consortiums et conférences sur des sujets liés à la transition écologique et énergétique.

Sponsoring d'événements et interventions

Juin 2022 : Salon Vivatech 2022: Sophie Paturle choisie comme marraine de Denis Spitzer, un des quatre lauréats 2022 de la médaille de l'innovation du CNRS



Mars 2022 : Participation d'Olivier Usureau au « DealMakersTalk: Lead with Insight » organisé par KPMG au sujet de la création de valeur par l'intégration des aspects ESG dans les opérations.



Septembre 2022 : Philippe Detours représente Demeter au Global Infrastructure Dialogue 2022 en participant à deux tables rondes: « Transformation énergétique » et « Mobilité verte et électrification des transports ».



Octobre 2022 : Sophie Paturle présente le thème de la TERRE à « La DeepTech voit Big » organisé par bpifrance.



Novembre 2022 : Philippe Detours intervient à la conférence Horizons Hydrogène 2022 pour évoquer l'avenir de la filiale hydrogène.



Nos engagements auprès de l'écosystème (3/3)

Sponsoring d'événements et interventions

Octobre 2022 : **Eric Marty a participé au 70ème anniversaire du groupe Exel Industries**, groupe industriel leader dans le domaine du groupe.



A cette occasion, il a participé à une table ronde consacrée au développement durable qui lui a permis d'expliquer l'importance de l'innovation pour relever les défis de la transformation des secteurs agricoles et énergétiques et des secteurs de l'énergie.



Novembre 2022 : **Stéphanie Hillard, Olivier Bordelanne et Amaury Kalt ont participé au salon ViniTech avec le Fonds Vitirev.**



Novembre 2022 : **Stéphane Villecroze a participé au séminaire des directions territoriales du Groupe EDF** et a présenté à l'ensemble des directeurs régionaux d'EDF les nombreuses actions communes pour la transition écologique en région entre EDF et les fonds gérés par Demeter.



Décembre 2022 : **Geoffroy Dubus et Olivier Bordelanne ont renforcé le partenariat entre Demeter et l'Environmental Startup Accelerator de Microsoft** en participant au jury de sélection du Microsoft Environmental Start-up Accelerator.

Engagements pour les territoires

Partenaire de la Fondation e5t depuis 2017



La **Fondation e5t (Energie, Efficacité Energétique, Economie d'Energie et Territoires)** est un collectif d'experts et d'entreprises engagés dans la transition écologique et énergétique.

A l'occasion de **l'Université d'Eté à La Rochelle**, Demeter a animé le cycle de conférence au sujet des innovations technologiques et industrielles qui participent à l'adaptation du monde agricole au changement climatique et à la neutralité carbone.

Mécénat de la fondation "Plantons pour l'avenir"



Cette association a pour but de **promouvoir la gestion durable des forêts et de contribuer au reboisement en France**. Depuis sa création en 2014, la fondation Plantons pour l'avenir a contribué à la plantation de 2 600 000 arbres.

VitiRev Innovation et la région Aquitaine



En soutenant activement les **entreprises innovantes et prometteuses** de la région Aquitaine, le fonds VitiRev Innovation stimule l'activité économique et contribue à l'émergence de solutions durables pour la biodiversité.

FAIM et les métropoles de Lyon et Saint-Etienne



Le lancement du nouveau fonds FAIM favoriser **l'émergence de jeunes sociétés industrielles innovantes à impact, moins polluantes, moins énergivores et créatrices d'emploi** au sein des métropoles de Lyon et de Saint-Etienne.

Nos engagements pour la diversité



25% des investissements réalisés en 2022 dans des entreprises **fondées ou cofondées par des femmes** (1)

Caroline Durand
Co-fondatrice



Technologie médicale développant une prothèse mammaire régénérative et biodégradable

Adele James
Co-fondatrice et directrice technique



phagos

Solution pour traiter les maladies bactériennes

Ondine Suavet
Co-fondatrice et co-CEO



mylight150

Solutions d'autoconsommation solaire

Ondine Suavet, cofondatrice de MyLight Systems, a été lauréate du Women Forum 40 en novembre 2022

BNP Paribas et le **Women's Forum** ont lancé le " French Women Entrepreneurs 40 ", la première liste de 40 entreprises françaises de croissance dirigées par des femmes. **Ondine Suavet** est l'une des 40 dirigeantes de la liste qui bénéficiera, pendant un an, d'un **accompagnement dédié** offert par chacun des partenaires (Women's Forum, BNP Paribas, Be A boss, Bpifrance, EcoVadis et HEC Paris).

37% de femmes au sein de Demeter (+7pts vs 2021)

28% de femmes dans l'équipe d'investissement de Demeter (+10pts vs 2021)

La moyenne nationale du nombre de femmes dans les équipes d'investissement se trouve à 28%. (2)

Au-delà de nos investissements, nous nous efforçons d'appliquer des **mesures** en faveur de la diversité. Soulignant clairement notre engagement à agir dans ce domaine, nous sommes signataires de **deux chartes** :

France Invest Une charte destinée à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes parmi les acteurs français du capital investissement et les entreprises dans lesquelles ils investissent.

SISTA Une charte destinée à réduire les inégalités de financement entre les femmes et les hommes entrepreneurs.

Demeter est également **partenaire** du fonds "**Beyond the Billion**".



Le fonds Beyond the Billion est **le premier et le plus grand consortium mondial de fonds de capital-risque qui s'est engagé à investir et à déployer plus d'un milliard de dollars dans des entreprises fondées par des femmes.**

(1) Pour illustration de notre portefeuille

(2) Source: baromètre annuel sur la parité (FranceInvest et Deloitte)

Récompenses et labels de DEMETER



22 juin 2022 - Paris

Demeter a reçu le prix ESG et développement durable de Private Equity Magazine. Ce prix récompense les **équipes d'investissement et de conseil les plus actives sur le marché français**.



10 novembre 2022 - **Investisseur européen de l'année 2022**

Le prix de l'investisseur européen de l'année récompense un investisseur qui s'est engagé à atteindre **l'excellence en matière d'innovation durable** et qui a **obtenu des résultats positifs et croissants dans l'ensemble de ses activités**.



A+
UN PRI
HIGHEST SCORE

Signataire des PRI depuis 2012, Demeter a reçu la meilleure note, A+, pour la deuxième année consécutive, en reconnaissance de sa **stratégie globale d'investissement responsable et de son engagement**.



Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le label **GreenFin** est l'une des initiatives de politique publique issues de la loi d'août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

3 de nos fonds sont labellisés GreenFin. Un tiers de confiance (Novethic et EY) nous permet de garantir à nos parties prenantes la qualité des informations environnementales fournies.



PARIS FONDS VERT

FMET

Initiatives de la French Tech

En 2014, le gouvernement français a lancé l'initiative French Tech pour mettre en valeur les ressources entrepreneuriales de la France. Aujourd'hui, cet écosystème unique comprend toute une communauté de start-ups, d'investisseurs et de décideurs. Pour mettre en lumière et promouvoir la diversité des solutions et des technologies qui existent au sein de la French Tech, de nombreux réseaux ont été créés, tels que French Tech 120, Next40 et, plus récemment, le classement Green20.

Demeter est fier de compter dans son portefeuille **8 entreprises** (contre 7 l'année dernière) qui figurent dans ces classements French Tech, dont **3** dans le **classement Green20**.



ITEN



Démarche spécifique pour la préservation de la biodiversité

Investissements dans des entreprises qui prennent des initiatives pour préserver la biodiversité *



Système intelligent de gestion de l'irrigation



Service de reboisement et surveillance de l'écosystème



Solution alternative aux déshydratants chimiques



Surveillance et prévision des organismes nuisibles

Accent mis sur la préservation de la biodiversité dans nos projets d'infrastructure

- Pour le **projet H2air**, nous avons mis en place un **suivi pour mesurer le bruit des turbines et évaluer l'impact du parc éolien sur les oiseaux et les chauves-souris**. Dès 2019, Demeter et H2air ont commencé à suivre la nidification des busards cendrés afin de préserver leur reproduction.
- L'étude d'impact a conclu que l'exploitation n'a qu'un impact minimal sur les oiseaux et les chauves-souris et qu'elle est donc **compatible avec les exigences en matière de préservation de la biodiversité**.



x



Mesure d'impact axée sur la biodiversité pour le fonds d'innovation VitiRev (cf page 60)

- **VitiRev Innovation** investit dans des innovations pour une viticulture et une vinification durables. La préservation de la biodiversité est cruciale pour ce secteur.
- VitiRev Innovation a conçu une **analyse couvrant l'ensemble du cycle de vie de l'investissement, basée sur des audits de l'impact environnemental et territorial de l'activité de ces entreprises, à partir de critères extra-financiers**. Cette analyse est réalisée par le cabinet de conseil **GreenFlex**.
- Les indicateurs mesurés portent notamment sur l'utilisation d'intrants tels que les produits phytosanitaires et les engrais azotés qui appauvrissent les sols et vont à l'encontre de la préservation de la biodiversité.

Soutien de fondations et de programmes engagés pour la protection de la biodiversité



III

Performance extra-financière

- 1) Présentation globale des fonds
- 2) Mesure de la performance extra financière pour les fonds Article 9
- 3) Résultats des analyses ESG par fonds





100%

de nos **fonds avant 2021** sont classés « **Article 8** » de la SFDR

L'Article 8 s'applique "lorsqu'un produit financier promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance".

100%

de nos **nouveaux fonds depuis la promulgation du règlement (2021)** sont classés « **Article 9** »

L'Article 9 s'applique lorsqu'un produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Pour tous nos fonds, nous mesurons les indicateurs relatifs à la SFDR, appelés **Principales Incidences Négatives**, qui permettent d'évaluer l'impact des investissements sur les facteurs de durabilité. Ces Principales Incidences Négatives rassemblent **14 indicateurs obligatoires (9 environnementaux et 5 sociaux) et 2 indicateurs optionnels (1 environnemental et 1 social)**.

Infrastructures

Demeter 4	FMET	Climate Infrastructure Fund
Taille du fonds: 58M€	Taille du fonds: 200M€	Taille du fonds: 250M€ (objectif)
Infrastructures ENR et efficacité énergétique	Infrastructure Mobilité durable	Infrastructure Efficacité énergétique
Investissement résiduel : Actions : 29,1M€ (72%) OC : 11,2M€(28%)	Investissement résiduel : Actions : 33,4M€ (33%) OC : 62,0M€ (61%)	Investissement résiduel: Actions : 3,4M€ (85%) OC : 0,6M€ (15%)
2015	2016	2021

Capital-croissance

AIRFI	Demeter 1	Demeter 2
Taille du fonds: 14M€	Taille du fonds: 105M€	Taille du fonds: 203M€
PME en croissance	PME en croissance	PME en croissance
Développement durable	Développement durable	Développement durable
Investissement résiduel : Actions : 1M€ (100%)	Investissement résiduel : Actions :0,3M€ (100%%)	Investissement résiduel : Actions : 38,1M€ (69%) OC : 3,5M€ (6%)
2005	2005	2008

Notre portefeuille: vue globale (2/2)

 Fonds Article 8
 Fonds Article 9

Capital-croissance

FLM
Taille du fonds: 18M€
PME en croissance
Nouv. Matériaux
Investissement résiduel: Actions : 1,2M€ (100%)
2012

FEM
Taille du fonds: 22M€
PME en croissance
Nouv. Matériaux
Investissement résiduel: Actions : 9M€ (69%) OC : 2M€ (16%)
2015

Paris Fonds vert
Taille du fonds: 159M€
PME en croissance
Ville durable
Investissement résiduel: Actions : 74M€ (65%) OC : 41M€ (35%)
2018

Capital-innovation

Emertec 4
Taille du fonds: 45M€
Start-up
CleanTech
Investissement résiduel: Actions : 0 M€ (100%)
2008

Demeter 3
Taille du fonds: 45M€
Start-up
CleanTech
Investissement résiduel: Actions : 22,3M€ (99%)
2012

Emertec 5
Taille du fonds: 51M€
Start-up
CleanTech
Investissement résiduel: Actions : 33,3M€ (97%) OC : 0,6M€ (2%)
2013

Capital-innovation

Demeter 6
Taille du fonds: 46M€
Start-up Smart City
Investissement résiduel: Actions : 24,1M€ (95%)
2017

Agrinnovation
Taille du fonds: 59M€
Start-up AgTech - FoodTech
Investissement résiduel: Actions : 21,5M€ (80%) OC : 4,4M€ (16%)
2018

VitiRev Innovation
Taille du fonds: 70M€
Start-up Viticulture durable
Investissement résiduel: Actions: 9,8M€ (91%)
2021

FAIM Lyon Saint-Etienne
Taille du fonds: 80M€ (objectif)
Start-up Industrie durable
Investissement résiduel: Actions: 2,4M€ (100%)
2021

Circular Innovation Fund
Taille du fonds: 150M€ (objectif)
Scale-up Economie circulaire
Investissement résiduel: Actions : 3,4M€ (85%) OC : 0,6M€ (15%)
2021

Innovation for Adaptation and Mitigation
Taille du fonds: 150M€ (objectif)
Start-up Adaptation et atténuation
2022

I. Les indicateurs extra-financiers du fonds

11 indicateurs extra-financiers qui permettent de:

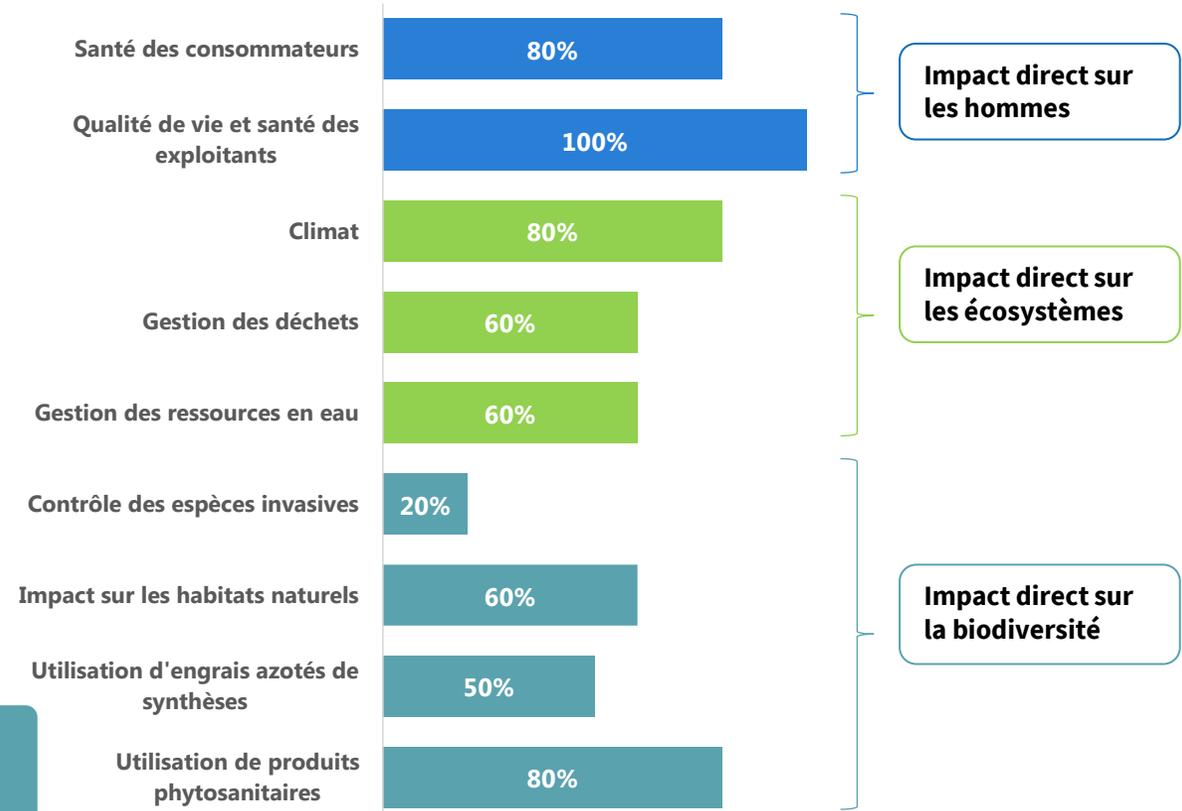
- Rendre compte de l'impact de chaque entreprise accompagnée
- Rendre compte de l'impact agrégé du fonds VitiRev Innovation



II. Méthodologie ESG



Part des sociétés du portefeuille ayant un impact positif par indicateur mesuré

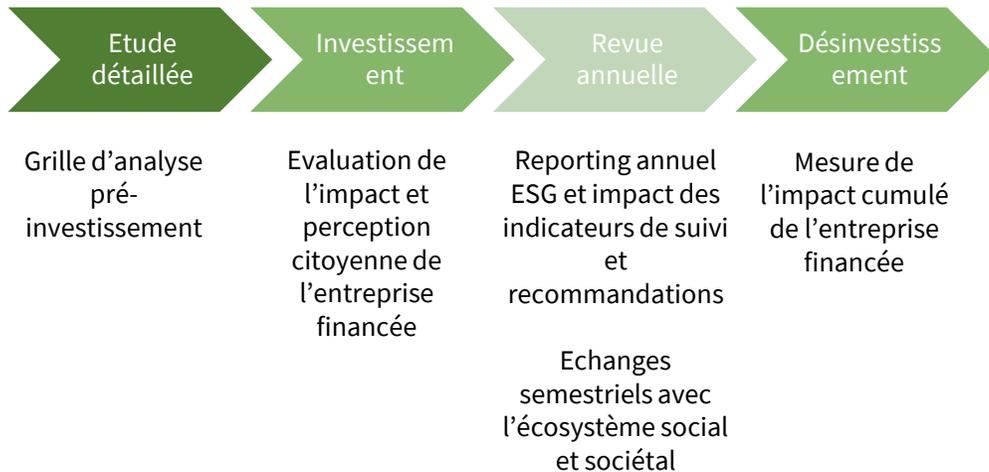




I. Les indicateurs extra-financiers du fonds

- > **10** objectifs d'impact déclinés en de nombreux indicateurs dont :
- **6** indicateurs d'impact sociaux, sociétaux et de gouvernance
 - **6** indicateurs d'impact environnement et santé

II. Méthodologie ESG



En fonction de l'atteinte des objectifs d'impact du fonds, une note est attribuée à l'entreprise et cette note conditionne l'indexation du Carried Interest.

Les 10 objectifs d'impact du fonds

Soutenabilité économique, inclusion et justice social

1. % de sociétés du portefeuille qui auront créé et pérennisé une activité industrielle a minima égale au périmètre initial sur le territoire pendant la durée de l'investissement
2. Nombre d'emplois directs créés
3. % de sociétés du portefeuille en démarche de progrès sur l'emploi des personnes éloignées de l'emploi
4. % de contrats d'alternance ou d'apprentissage par rapport à l'effectif

Viabilité environnementale et santé (cf focus page 40)

5. Impact des sociétés du portefeuille du fonds sur le réchauffement climatique : tonnes d'équivalent CO² évitées (soit sur leur activité, vis-à-vis d'un scénario de référence, soit en net sur leur périmètre (réductions - émissions))
6. Impact des sociétés du portefeuille du fonds sur les économies d'énergie ou de déchets, et/ou la préservation des ressources (eau, air et sols), et/ou l'amélioration du bien-être (santé)

Bien-être au travail, gouvernance et coopérations (Métropole)

7. % de sociétés du portefeuille en démarche de progrès sur le % de femmes au sein de la gouvernance
8. % de sociétés du portefeuille pratiquant l'actionariat salarié et le partage de valeur

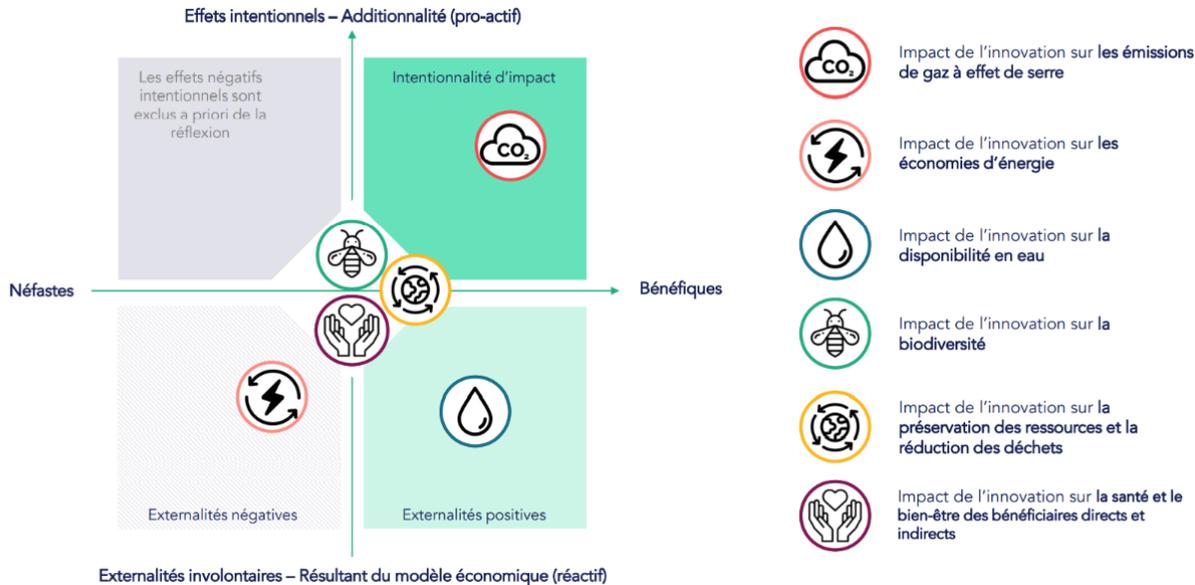
Perception citoyenne et activité à impact positif (cf focus page 40)

9. % de sociétés du portefeuille étant compréhensibles par le plus grand nombre de citoyens (plus de 80% des personnes)
10. % de sociétés du portefeuille ayant une activité perçue comme positive par la majorité des citoyens (plus de 66% des personnes)

FAIM: focus sur deux indicateurs

I. L'indicateur « viabilité environnementale et santé »

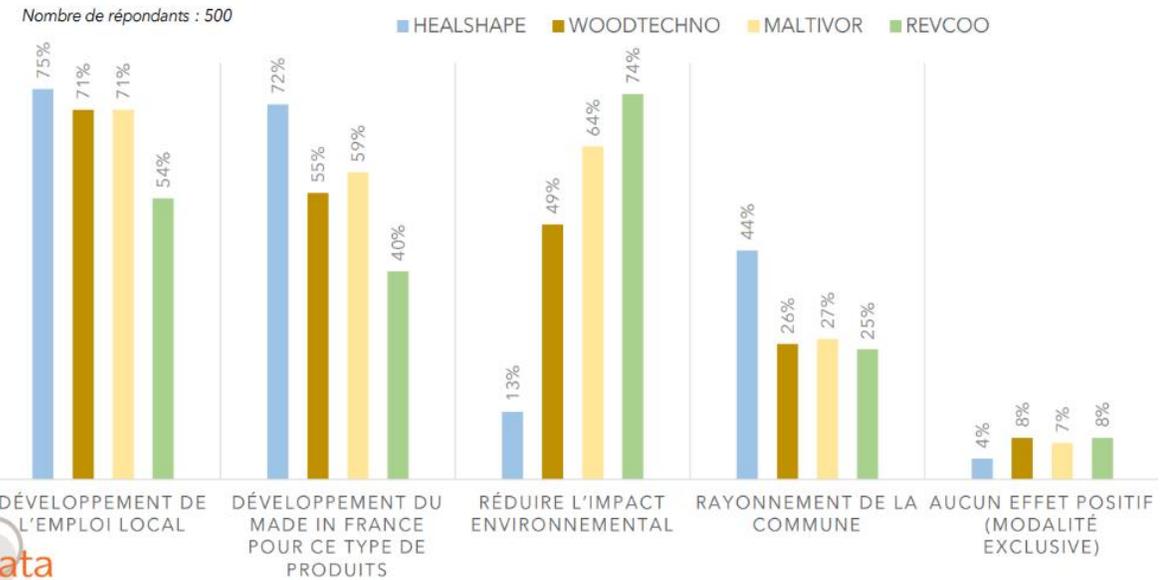
2 grandes familles d'indicateurs	...déclinés en 6 thématiques	6 indicateurs choisis pour refléter l'impact de l'innovation	
Impact sur la santé et l'environnement	Carbone	Changement climatique	Impact de l'innovation sur les émissions de gaz à effet de serre
		Economies d'énergie	Impact de l'innovation sur les économies d'énergie
		Eau	Impact de l'innovation sur la disponibilité en eau
		Biodiversité	Impact de l'innovation sur la biodiversité
		Economie circulaire et ressources	Impact de l'innovation sur la préservation des ressources et la réduction des déchets
		Santé et bien-être	Impact de l'innovation sur la santé et le bien-être des bénéficiaires directs et indirects



II. L'indicateur « perception citoyenne et activité à impact positif »

Une étude de perception et de compréhension des activités des entreprises du fonds FAIM a été menée par un expert sur un échantillon de 500 résidents des métropoles de Lyon et Saint-Etienne, âgés de 18 à 30 ans.

Question posée : Selon vous quel(s) serai(en)t les principaux effets positifs de l'implantation d'une telle entreprise près de chez vous ?

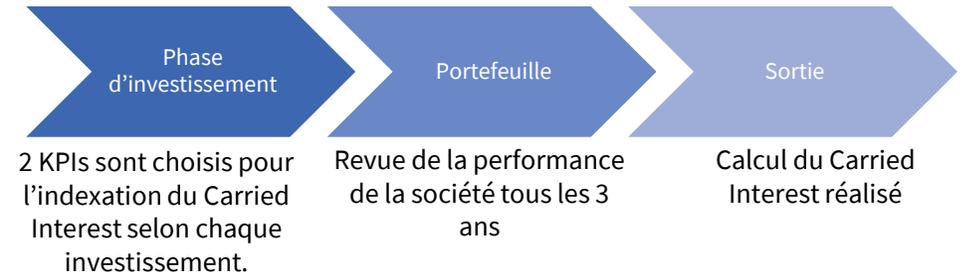


I. Les indicateurs extra-financiers du fonds

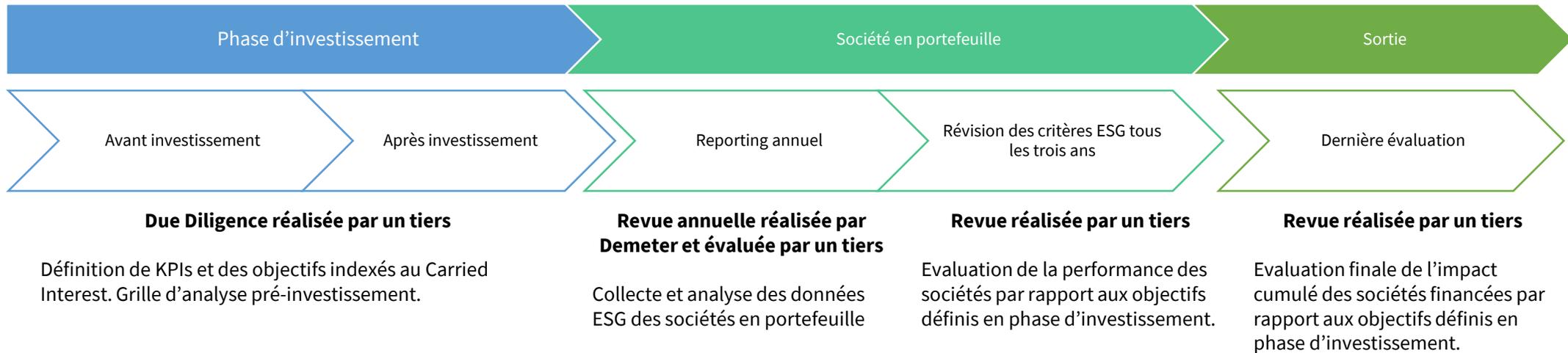
- **20 indicateurs extra-financiers** liés aux aspects environnementaux et sociaux
- **7 indicateurs extra-financiers** liés à l'utilisation circulaire des ressources



II. Calcul carried interest indexé aux critères ESG



III. Méthodologie ESG



I. Les indicateurs extra-financiers du fonds

16 PAIs mesurés dont:

- 14 obligatoires tel que détaillés en pages 48-49
- 2 PAIs optionnels tel que détaillés en page 68

2 autres indicateurs environnementaux sont également mesurés :

- alignement du portefeuille avec une **trajectoire de réchauffement climatique limitée à 2°C selon les Accords de Paris**
- alignement du portefeuille à la **taxonomie européenne** à hauteur de **70%**

III. Calcul du carried indexé sur les performances extra-financières:

50% du Carried Interest est indexé sur l'atteinte des deux objectifs environnementaux suivant:

- 1) Alignement du portefeuille avec une trajectoire + 2°C
- 2) Au moins 70% du portefeuille doit être aligné à la taxonomie européenne

II. Méthodologie ESG



x

carbone 4

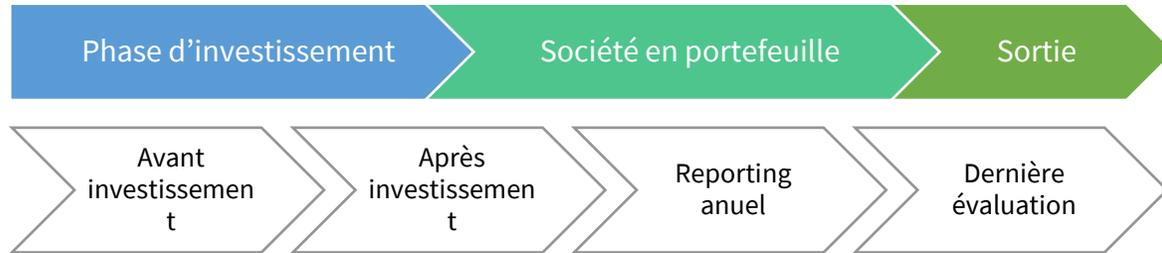
Phase de pré-investissement / closing

Suivi du portefeuille

- Analyse questionnaire ESG sur la base des réponses des sociétés (Demeter)
- Grille PAI auditée par un prestataire indépendant (Carbone 4)
- Audit climatique réalisée par un prestataire indépendant
- Alignement à la taxonomie européenne réalisée par un prestataire indépendant (Carbone 4)

- Questionnaire ESG annuel
- Mesure annuelle de l'évolution des PAIs
- Mesure annuelle de l'alignement à la taxonomie européenne

I. Méthodologie ESG



Due Diligence réalisée par un tiers

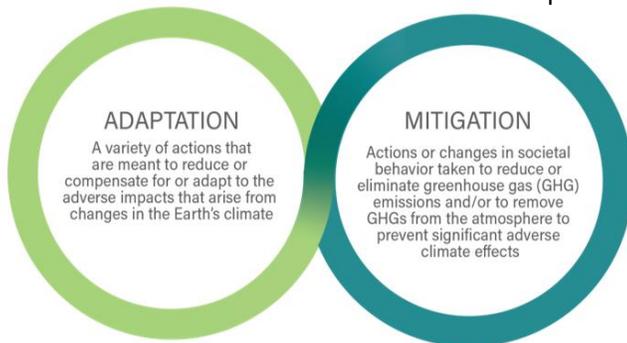
Définition de KPIs et des objectifs indexés au Carried Interest. Grille d'analyse pré-investissement.

Revue annuelle réalisée par Demeter et évaluée par tiers

Collecte et analyse des données ESG des sociétés en portefeuille

Revue réalisée par un tiers

Evaluation finale de l'impact cumulé des sociétés financées par rapport aux objectifs définis en phase d'investissement.



II. Calcul du carried interest indexé aux critères ESG

30% du Carried Interest sera indexé avec les indicateurs de durabilité. Dans le cas de IAM, le carried interest sera indexé à une consolidation de tous les objectifs (somme des % d'atteinte de l'objectif x % part du fonds). Le fonds IAM est en cours de lancement, la méthodologie ESG est donc susceptible de changer.

Le Carried Interest dépend de l'atteinte de l'objectif durable défini pour chaque société. Les objectifs durables sont liés aux 5 ODDs suivant, définis pour chaque investissement:

- **ODD 2** : faim « zéro »
- **ODD 7** : énergie propre et d'un coût abordable
- **ODD 9** : industrie, innovation et infrastructure
- **ODD 12** : consommation et production responsables
- **ODD 13** : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Des mesures sont effectuées en phase d'investissement et en phase de sortie de chaque société et permettent ainsi d'indexer un certain montant du Carried Interest à l'atteinte des objectifs environnementaux.



Mesure des indicateurs PAIs (Principal Adverse Impacts) par fonds.

Demeter 4	pages 45-46
FMET	pages 47-48
CIF	pages 49-50
D2	pages 51-52
FEM	pages 53-54
Paris Fonds Vert	pages 55-56
D3	pages 57-58
E5	pages 59-60
D6	pages 61-62
Agri	pages 63-64
Viti	pages 65-66
FAIM	pages 67-68



L'ESG dans le processus d'investissement

En % des sociétés du fonds

Intégration de l'ESG dans la période d'investissement: reporting ESG

100%

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

PAI 1: Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$	Non mesuré
PAI 2: Empreinte carbone	Formule utilisée pour le calcul:	$\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$	Non mesuré
PAI 3: Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$	Non mesuré
PAI 4: Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut, (MioEUR)}} \right)$	0%
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.		Production d'énergie non renouvelable: 0%
PAI 6: Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.		1, 2GWh/M€ CA

BIODIVERSITE		
PAI 7: Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	0%
EAU		
PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 t/M€ investi
DECHETS		
PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	0 t/M€ investi
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL *		
PAI 10: Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%
PAI 11: Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations.	Non pertinent
PAI 12: Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Non pertinent
PAI 13: Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Non pertinent
PAI 14: Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

* Non pertinent car le fonds Demeter 4 a investi dans plusieurs SPV qui n'ont pas de personnel

Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombres de sociétés ayant répondu au questionnaire ESG
Art 8	18	14

L'ESG dans le processus d'investissement

En % des sociétés du fonds

Intégration des critères ESG dans la phase de pré-investissement : due diligence à impact	100%
Intégration de l'ESG dans la période d'investissement: reporting ESG	100%

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

PAI 1: Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3	Formule utilisée pour le calcul: $\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$	5 961 tCO2 eq
PAI 2: Empreinte carbone	Formule utilisée pour le calcul: $\frac{\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$	58 tCO2 eq /M€ de la valeur actuelle des investissements du fonds
PAI 3: Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Formule utilisée pour le calcul: $\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$	135 tCO2 eq/M€ CA
PAI 4: Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Formule utilisée pour le calcul: $\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut (MioEUR)}}$	1%
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.	Consommation d'énergie non renouvelable: 75%
PAI 6: Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.	5,57 GWh/M€ CA

BIODIVERSITE		
PAI 7: Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	0%
EAU		
PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 t/M€ investi
DECHETS		
PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	1,5 t/M€ investi
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONEL		
PAI 10: Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%
PAI 11: Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations.	Non mesuré
PAI 12: Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0%
PAI 13: Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	18%
PAI 14: Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombres de sociétés ayant répondu au questionnaire ESG
---------------------	-----------------------------	--

Art 9

2

2

L'ESG dans le processus d'investissement

En % des sociétés du fonds

Intégration des critères ESG dans la phase de pré-investissement : due diligence à impact	100%
Intégration de l'ESG dans la période d'investissement: reporting ESG	100%

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

GREENHOUSE GAS EMISSIONS

PAI 1: Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$	14 407 tCO2 eq
PAI 2: Empreinte carbone	Formule utilisée pour le calcul:	$\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$	8 505 tCO2 eq /M€ de la valeur actuelle des investissements du fonds
PAI 3: Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$	69 459 tCO2 eq/M€ CA
PAI 4: Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut, (MioEUR)}} \right)$	0%
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.		Consommation d'énergie non renouvelable: 57%
PAI 6: Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.		0,79 GWh/M€ CA

BIODIVERSITE		
PAI 7: Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	0%
EAU		
PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 t/M€ investi
DECHETS		
PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	0 t/M€ investi
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONEL		
PAI 10: Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%
PAI 11: Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations.	Non mesuré
PAI 12: Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	18%
PAI 13: Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	17%
PAI 14: Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

L'ESG dans le processus d'investissement

En % des sociétés du fonds

Intégration des critères ESG dans la phase de pré-investissement : due diligence à impact

100%

Intégration de l'ESG dans la période d'investissement: reporting ESG

100%

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

GREENHOUSE GAS EMISSIONS

PAI 1: Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3

Formule utilisée pour le calcul:

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

54 632 tCO2 eq

PAI 2: Empreinte carbone

Formule utilisée pour le calcul:

$$\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

1 112 tCO2 eq /M€ de la valeur actuelle des investissements du fonds

PAI 3: Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Formule utilisée pour le calcul:

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

638 tCO2 eq/M€ CA

PAI 4: Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Formule utilisée pour le calcul:

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut, (MioEUR)}} \right)$$

0%

PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.

Non mesuré

PAI 6: Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.

0,77 GWh/M€ CA

BIODIVERSITE		
PAI 7: Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	0%
EAU		
PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 t/M€ investi
DECHETS		
PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	0,94 t/M€ investi
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONEL		
PAI 10: Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%
PAI 11: Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations.	Non concerné
PAI 12: Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	15%
PAI 13: Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	19%
PAI 14: Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

L'ESG dans le processus d'investissement

En % des sociétés du fonds

Intégration des critères ESG dans la phase de pré-investissement : due diligence à impact

100%

Intégration de l'ESG dans la période d'investissement: reporting ESG

100%

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

GREENHOUSE GAS EMISSIONS

PAI 1: Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3

Formule utilisée pour le calcul:

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

255 tCO2 eq

PAI 2: Empreinte carbone

Formule utilisée pour le calcul:

$$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

23 tCO2 eq /M€ de la valeur actuelle des investissements du fonds

PAI 3: Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Formule utilisée pour le calcul:

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

22 tCO2 eq/M€ CA

PAI 4: Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Formule utilisée pour le calcul:

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i (\text{MioEUR})} \right)$$

0%

PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.

29%

PAI 6: Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.

0,06 GWh/M€ CA

BIODIVERSITY		
PAI 7: Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	0%
EAU		
PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 t/M€ investi
DECHETS		
PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	0,83 t/M€ investi
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONEL		
PAI 10: Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%
PAI 11: Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations.	Non mesuré
PAI 12: Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	16%
PAI 13: Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	25%
PAI 14: Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

L'ESG dans le processus d'investissement

En % des sociétés du fonds

Intégration des critères ESG dans la phase de pré-investissement : due diligence à impact

100%

Intégration de l'ESG dans la période d'investissement: reporting ESG

100%

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

GREENHOUSE GAS EMISSIONS

PAI 1: Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$	34 294 tCO2 eq
PAI 2: Empreinte carbone	Formule utilisée pour le calcul:	$\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$	306 tCO2 eq /M€ de la valeur actuelle des investissements du fonds
PAI 3: Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$	334 tCO2 eq/M€ CA
PAI 4: Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays }_i}{\text{produit intérieur brut, (MioEUR)}} \right)$	0%
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.		45%
PAI 6: Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.		11,7 GWh/M€ CA

BIODIVERSITY		
PAI 7: Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	0%
EAU		
PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 t/M€ investi
DECHETS		
PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	0,21 t/M€ investi
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONEL		
PAI 10: Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%
PAI 11: Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations.	Non mesuré
PAI 12: Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	12%
PAI 13: Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	10%
PAI 14: Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

L'ESG dans le processus d'investissement

En % des sociétés du fonds

Intégration des critères ESG dans la phase de pré-investissement : due diligence à impact

100%

Intégration de l'ESG dans la période d'investissement: reporting ESG

100%

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

GREENHOUSE GAS EMISSIONS

PAI 1: Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$	104 tCO2 eq
PAI 2: Empreinte carbone	Formule utilisée pour le calcul:	$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$	6 tCO2 eq /M€ de la valeur actuelle des investissements du fonds
PAI 3: Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$	2 842 tCO2 eq/M€ CA
PAI 4: Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut, (MioEUR)}} \right)$	0%
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.		53%
PAI 6: Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.		17 GWh/M€ CA

BIODIVERSITE		
PAI 7: Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	0%
EAU		
PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 t/M€ investi
DECHETS		
PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	2,5 t/M€ investi
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONEL		
PAI 10: Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%
PAI 11: Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations.	Non mesuré
PAI 12: Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	20%
PAI 13: Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	27%
PAI 14: Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombres de sociétés ayant répondu au questionnaire ESG
Art 8	14	10

L'ESG dans le processus d'investissement

En % des sociétés du fonds	
Intégration des critères ESG dans la phase de pré-investissement : due diligence à impact	100%
Intégration de l'ESG dans la période d'investissement: reporting ESG	100%

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

GREENHOUSE GAS EMISSIONS

PAI 1: Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3	Formule utilisée pour le calcul: $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$	35 tCO2 eq
PAI 2: Empreinte carbone	Formule utilisée pour le calcul: $\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$	0,82 tCO2 eq /M€ de la valeur actuelle des investissements du fonds
PAI 3: Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Formule utilisée pour le calcul: $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$	7 tCO2 eq/M€ CA
PAI 4: Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Formule utilisée pour le calcul: $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut, (MioEUR)}} \right)$	0%
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.	92%
PAI 6: Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.	18 GWh/M€ CA

BIODIVERSITE		
PAI 7: Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	8%
EAU		
PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 t/M€ investi
DECHETS		
PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	0,5 t/M€ investi
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONEL		
PAI 10: Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%
PAI 11: Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations.	Non mesuré
PAI 12: Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	16%
PAI 13: Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	16%
PAI 14: Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

L'ESG dans le processus d'investissement

En % des sociétés du fonds

Intégration des critères ESG dans la phase de pré-investissement : due diligence à impact

100%

Intégration de l'ESG dans la période d'investissement: reporting ESG

100%

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

GREENHOUSE GAS EMISSIONS

PAI 1: Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$	6 tCO2 eq
PAI 2: Empreinte carbone	Formule utilisée pour le calcul:	$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$	0,27 tCO2 eq /M€ de la valeur actuelle des investissements du fonds
PAI 3: Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$	4 tCO2 eq/M€ CA
PAI 4: Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut, (MioEUR)}} \right)$	0%
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.		71%
PAI 6: Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.		0,02GWh/M€ CA

BIODIVERSITE		
PAI 7: Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	0%
EAU		
PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 t/M€ investi
DECHETS		
PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	0 t/M€ investi
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONEL		
PAI 10: Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%
PAI 11: Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations.	Non mesuré
PAI 12: Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	9%
PAI 13: Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	21%
PAI 14: Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

L'ESG dans le processus d'investissement

En % des sociétés du fonds

Intégration des critères ESG dans la phase de pré-investissement : due diligence à impact

100%

Intégration de l'ESG dans la période d'investissement: reporting ESG

100%

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

GREENHOUSE GAS EMISSIONS

PAI 1: Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3

Formule utilisée pour le calcul:

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

51 tCO2 eq

PAI 2: Empreinte carbone

Formule utilisée pour le calcul:

$$\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1,2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

2 tCO2 eq /M€ de la valeur actuelle des investissements du fonds

PAI 3: Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Formule utilisée pour le calcul:

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1,2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

79 tCO2 eq/M€ CA

PAI 4: Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Formule utilisée pour le calcul:

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1,2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut, (MioEUR)}} \right)$$

0%

PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.

77%

PAI 6: Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.

2 GWh/M€ CA

BIODIVERSITE		
PAI 7: Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	0%
EAU		
PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 t/M€ investi
DECHETS		
PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	0 t/M€ investi
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONEL		
PAI 10: Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%
PAI 11: Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations.	Non mesuré
PAI 12: Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	16%
PAI 13: Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	10%
PAI 14: Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

L'ESG dans le processus d'investissement

En % des sociétés du fonds

Intégration des critères ESG dans la phase de pré-investissement : due diligence à impact 100%

Intégration de l'ESG dans la période d'investissement: reporting ESG 100%

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

GREENHOUSE GAS EMISSIONS

PAI 1: Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$	69 356 tCO2 eq
PAI 2: Empreinte carbone	Formule utilisée pour le calcul:	$\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$	13 056 tCO2 eq /M€ de la valeur actuelle des investissements du fonds
PAI 3: Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$	170 tCO2 eq/M€ CA
PAI 4: Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Formule utilisée pour le calcul:	$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut (MioEUR) de la société}_i} \right)$	0%
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.		82%
PAI 6: Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.		0,4 GWh/M€ CA

BIODIVERSITE		
PAI 7: Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	0%
EAU		
PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 t/M€ investi
DECHETS		
PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	0 t/M€ investi
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONEL		
PAI 10: Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%
PAI 11: Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations.	Non mesuré
PAI 12: Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13,5%
PAI 13: Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	25%
PAI 14: Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

L'ESG dans le processus d'investissement

En % des sociétés du fonds

Intégration des critères ESG dans la phase de pré-investissement : due diligence à impact

100%

Intégration de l'ESG dans la période d'investissement: reporting ESG

100%

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

GREENHOUSE GAS EMISSIONS

PAI 1: Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3

Formule utilisée pour le calcul:

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

Non mesuré

PAI 2: Empreinte carbone

Formule utilisée pour le calcul:

$$\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

Non mesuré

PAI 3: Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Formule utilisée pour le calcul:

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

Non mesuré

PAI 4: Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Formule utilisée pour le calcul:

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays }_i}{\text{produit intérieur brut, (MioEUR)}}$$

0%

PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.

50%

PAI 6: Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.

Non mesuré

BIODIVERSITE		
PAI 7: Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	0%
EAU		
PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 t/M€ investi
DECHETS		
PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	0 t/M€ investi
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONEL		
PAI 10: Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%
PAI 11: Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations.	Non mesuré
PAI 12: Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	2,5%
PAI 13: Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	36%
PAI 14: Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

ANNEXES



Images du rapport: Shutterstock

Note: les fonds en liquidation ne sont pas intégrés

Cartographie des indicateurs

Article 29-LEC		Pages
A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	Page 13
	Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement ;	Page 27
	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.	Pages 23 à 34
B. Moyens internes déployés par l'entité	Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance ; montant des investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données ;	Page 14
	Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions.	Page 15
C. Démarche de prise en compte des critères E, S et G au niveau de la gouvernance de l'entité	Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences ;	Page 14
	Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance ;	Page 21
	Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.	Page 25
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement ;	Page 3
	Présentation de la politique de vote ;	POLITIQUE-DENGAGEMENT.pdf (demeter-im.com)
	Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie ;	Page 22
	Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;	POLITIQUE-DENGAGEMENT.pdf (demeter-im.com)
	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.	Page 16

Cartographie des indicateurs

Article 29-LEC		Pages
E. Taxonomie européenne et combustible fossile	Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement ;	Page 6
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.	Page 3
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de GES et stratégie bas carbone	Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre ;	Page 42
	Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone	Page 18
	Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur ;	Pages 38 à 43
	Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 ;	NA
	Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement ;	Pages 16 à 20
	Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques ;	NA
	Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus ;	Page 20
	La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.	Pages 38 à 43
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 ;	Pages 34 et 38
	Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;	
	La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	

Cartographie des indicateurs

Article 29-LEC		Pages
H .Démarche de prise en compte des critères E, S et G dans la gestion des risques	<p>Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière ;</p>	<p>Page 20</p>
	<p>Une description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte et analysés, qui comprend, pour chacun de ces risques :</p> <p>i) Une caractérisation de ces risques, notamment leur caractère actuel ou émergent, exogène ou endogène à l'entité, leur occurrence, leur intensité, et l'horizon de temps qui les caractérise ;</p> <p>ii) Une segmentation de ces risques selon la typologie suivante, ainsi qu'une analyse descriptive associée à chacun des principaux risques, notamment les facteurs de risque associés, tels que les politiques publiques, les comportements des marchés, ou les évolutions technologiques :</p> <p>-risques physiques, -risques de transition, -risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux ;</p> <p>iii) Une indication des secteurs économiques et des zones géographiques concernés par ces risques, du caractère récurrent ou ponctuel des risques retenus, et de leur éventuelle pondération ;</p> <p>iv) Une explicitation des critères utilisés pour sélectionner les risques importants et du choix de leur éventuelle pondération ;</p>	
	<p>Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques ;</p>	
	<p>Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte ;</p>	
	<p>Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance identifiés et de la proportion des actifs exposés, ainsi que l'horizon de temps associé à ces impacts, au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant notamment l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques ;</p>	
	<p>Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats.</p>	
	<p>La qualité des données utilisées :La mention de l'utilisation, dès que possible, de méthodologies fondées sur des données prospectives, et une indication, le cas échéant, de la pertinence de l'usage de méthodologies fondées sur des données historiques ;</p>	
	<p>Les risques liés au changement climatique :</p> <p>-pour les risques physiques et de transition, une utilisation de plusieurs scénarios, dont au moins un scénario à 1,5° C ou 2° C et au moins un scénario de transition tendanciel ou désordonné, prenant en compte les contributions nationales sur le climat des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique : si le scénario est public, en indiquant son nom ; en décrivant les principales caractéristiques des scénarios choisis lorsque les informations ne sont pas accessibles au public autrement, notamment concernant l'analyse descriptive mentionnée au b du 8°, la trajectoire de référence du scénario, l'ampleur et la nature des impacts sectoriels et macroscopiques, la compatibilité avec un objectif climatique donné et les principales hypothèses du scénario sur les technologies et les changements structurels de l'économie ; le cas échéant, en justifiant les raisons pour lesquelles l'entité utilise des scénarios individualisés ; et en expliquant la manière dont les scénarios utilisés sont adaptés aux capacités de modélisation liés à la gestion des risques financiers de l'entité ; -pour les risques physiques, une description de la manière dont l'entité envisage l'inclusion d'informations spécifiques à ses contreparties sur son exposition, sa sensibilité, son adaptation, et sa capacité d'adaptation sur la chaîne de valeur ;</p>	
	<p>Les risques liés à la biodiversité :</p> <p>-une distinction claire entre les principaux risques émanant des impacts causés par la stratégie d'investissement et les principaux risques émanant des dépendances à la biodiversité des actifs et activités dans lesquels l'entité a investi. Pour chaque risque identifié, l'entité indique le périmètre de la chaîne de valeur retenue ;</p> <p>-une indication si le risque est lié spécifiquement au secteur d'activité ou à la zone géographique de l'actif sous-jacent.</p> <p>Pour les établissements de crédit et entreprises d'investissement mentionnés à l'article L. 511-4-3, les informations mentionnées aux b à f du 8° et au 8° bis s'appliquent à l'activité de gestion sous mandat, lorsque cela est possible.</p>	

Cartographie des indicateurs

Article 29-LEC		Pages
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du SFDR	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité ;	Pages 36 et 37



Accompagner les champions de la croissance écologique

Contacts

Sophie Paturle-Guesnerot, Managing Partner
sophie.paturle@demeter-im.com

Kevin Coornaden, Head of Legal & Compliance
kevin.coornaden@demeter-im.com

